

Volet B**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Ré
Mo
b

08016406

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

18-01-2008

Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0431624066

Dénomination
(en entier) **S.A. KERIS**

Forme juridique société anonyme

Siège 4831 LIMBOURG (Bilstain), Au Pairon 50

**Objet de l'acte : CONFIRMATION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS et
D'ADMINISTRATEUR-DELEGUE - MODIFICATION DES STATUTS - TEXTE
COORDONNE**

D'un acte reçu par Maître Philippe BINET, notaire à Aubel, en date du douze décembre deux mille sept enregistré à Herve, le dix-huit décembre deux mille sept volume 5/19 folio 79 case 10 reçu vingt-cinq euros, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "S.A. KERIS"

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide de confirmer les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur KERIS Lambert ici présent et qui accepte.

Nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale ordinaire du premier septembre deux mille sept pour une durée de six ans.

Deuxième résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide de confirmer le mandat d'administrateur de Madame BRANDT Simone, ici présente et qui accepte.

Nommée à cette fonction lors de l'assemblée générale ordinaire du premier septembre deux mille sept pour une durée de six ans.

Troisième résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer Monsieur KERIS Pas-cal et Madame KERIS Mireille aux fonctions d'administrateur à compter du premier janvier deux mille huit.

Ici présents et qui acceptent.

Quatrième résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide d'ajouter à l'article 12 un dernier alinéa rédigé comme suit:

"Le conseil d'Administration peut sous sa responsabilité délégué tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs qui porteront le titre d'administrateur-délégué. Chaque administrateur-délégué peut agir seul."

En conséquence, aux termes de l'assemblée générale de ce jour, le Conseil d'Administration est composé de quatre administrateurs) à compter du premier janvier deux mil huit savoir:

- Monsieur KERIS Lambert;
- Madame BRANDT Simone
- Monsieur KERIS Pascal;
- Madame KERIS Mireille

qui ont tous quatre accepté leur mission.

Cinquième résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts suite au changement du nom des rues par la commune de Limbourg. L'alinéa 1 sera donc rédigé comme suit:

"Le siège social est établi à Limbourg (4831Bilstain), Au Pairon 50 "

Sixième résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide de remplacer dans le texte des statuts les références aux lois coordonnées par les références au code des sociétés :

Ainsi:

- à l'article 20, la référence aux articles 64 et suivants des Lois Coordonnées est remplacée par la référence aux articles 130 et suivants du Code de Société,
- à l'article 40, la référence aux articles 181 et suivants des Lois Coordonnées est remplacée par la référence aux articles 186 et suivants du Code des Sociétés.

Septième résolution

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2008 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

A l'unanimité, l'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de ce qui précède, et notamment dresser le texte coordonné des statuts.

Et à l'instant, les administrateurs se sont réunis en Conseil d'Administration et ont décidé d'appeler:

- aux fonctions de président du Conseil d'Administration: Monsieur KERIS Lambert ici présent et qui accepte
- aux fonctions d'administrateurs-délégués: Madame KERIS Mireille et Monsieur KERIS Pascal, tous deux ici présents et qui acceptent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Maître Philippe BINET

Notaire

rue de la Bel 51

4880 Aubel

acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte:

- l'expédition de l'assemblée
- la coordination des statuts